

**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**Liberté  
Égalité  
FraternitéInformation du public : ce document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés  
suivant la date de sa réception (art D.1321 -103 à 105 du Code de la Santé Publique)

Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale  
Service Santé Environnement**CONTROLE SANITAIRE DES  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle  
sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :**Unité de Gestion : A.I. DE L'AUNIS**

<b>Prélèvement</b>	<b>00142162</b>	<b>Commune</b>	<b>CHAMBON</b>
<b>Unité de gestion</b>	0202 - A.I. DE L'AUNIS	<b>Prélevé le</b>	<b>mardi 02 janvier 2024 à 10h30</b>
<b>Installation</b>	UDI 000300 - R. DE AIGREFEUILLE-LE THOU	<b>par</b>	M. ROBUCHON
<b>Point de surveillance</b>	0000000591 CENTRE BOURG	<b>Motif</b>	Contrôle sanitaire plomb cuivre et nickel
<b>Localisation exacte</b>	ROBINET ÉVIER POSTE COMMUNALE	<b>Type d'eau</b>	Eau distribuée désinfectée

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701  
Type de l'analyse : D2PCN Code SISE de l'analyse : 00142111 Référence laboratoire : 23122908458001

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX</b>				
Cuivre	0,058 mg/L	2	1	
Nickel	7,2 µg/L	20		
Plomb	3,1 µg/L	10		

**CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00142162)**

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La Rochelle, le 18 janvier 2024  
Le Directeur de la délégation départementale

Laurent FLAMENT